



Propos racistes insultes etc

Par **ygui**, le **13/05/2008** à **10:03**

bonjour rnj ai porte plainte contre une voisine qui depuis que j ai pris des distances d avec elle m a intimé l ordre de couper les plantes devant chez moi sous pretextes que c était la continuité de sa haie (plantée sur les parties communes de ma résidence ce que le syndic lui a rappelé en expliquant qu aucun droit lui appartenait:) bref pour me mater elle a tenté de le faire elle meme et devant ma résistance elle a commencé à m insulter par des injures courantes puis a fini par me dire qu une grosse vache comme moi n était bonne que pour des noirs et des arabes que j avais qu'à retourner au pays des bougnoules moi et mon sale arabes rnj ai porté plainte une médiation pénale s en ai suivi mais elle a recommencé chaque année depuis trois ans j en suis à ma troisième plainte bref en correctionnelle elle a été relaxée le juge ayant estimé que le délit n était pas continué mm les coups de balai que j ai reçu en 2007 n ont pas été pris en compte bref le juge agacé d avoir à traiter ce qu il estimait était une histoire de voisinage et de bonnes femmes m a limité malménée moi en gros si elle m insultait c était car je devais la titiller l horreur je l ai invité à lire les témoignages bref rncomment se fait il qu on puisse être aussi laxiste quand il s agit de quidam rnd autant que les tapages récurrents les interpellations de voisins de la part de ma voisine insultes et propos diffamatoires et les coups de balais et j en passe ne semble pas avoir été pris en compte bref que faire d autant qu elle continue rnje me fais invectiver de sa terrasse elle me hurle dessus etc et m insulte à nouveau de plus elle me fait de la discrimination physique car je suis un peu ronde je suis pour elle une grosse vache un gros tas de m etc etc je ne sais plus comment la faire taire car les policiers ni font rien rnvoilà désolée et me

Par **frog**, le **13/05/2008** à **12:45**

Si votre ville dispose d'une police municipale, rapprochez vous de celle-ci pour faire constater

le tapage.
Quant à la réponse de la justice, vous devez comprendre qu'on ne peut pas embastiller tous les cas sociaux qui se promènent en liberté, au risque sinon de devoir multiplier la population carcérale actuelle par dix, sinon plus...

Par **Jurigaby**, le **13/05/2008** à **15:05**

Bonjour.
Et puis surtout, n'allez surtout pas croire que la condamnation du tribunal à son encontre réglerait vos problèmes.. Au contraire, cela ne fera qu'empirer les choses..
Toutes les histoires comme la votre finissent soit par une conciliation, soit un déménagement..

Par **JamesEraser**, le **18/05/2008** à **15:27**

Bonjour,
Êtes vous propriétaire ou locataire ?
Et votre voisine ? Et le voisinage ?